

Éducation

Parcoursup : « En moyenne six propositions par candidats »

Les premières réponses aux vœux des 945 500 candidats de Parcoursup sont tombées jeudi soir. Jérôme Teillard, chef de projet Parcoursup au ministère de l'Enseignement supérieur, nous livre ses conseils pour cette étape importante.



Jérôme Teillard, chef de projet Parcoursup.

Photo EBRA/Delphine Bancaud

Un jeudi forcément stressant. Les lycéens et les étudiants en réorientation inscrits sur Parcoursup devaient découvrir jeudi soir les premières réponses des organismes à leurs vœux sur la plateforme d'admission aux études supérieures. Jérôme Teillard, chef de projet Parcoursup au ministère de l'Enseignement supérieur, donne des tuyaux pour faire les bons choix.

Combien de propositions reçoivent en moyenne les candidats ?

« Plus de 50 % des candidats reçoivent au moins une proposition dès le premier jour. Et le processus évolue très rapidement. Car dès qu'un candidat refuse une proposition, il libère une place. En 2023, au bout de cinq jours, 75 % des lycéens avaient reçu au moins une proposition d'admission. Notre objectif est que le maximum de lycéens aient des propositions avant de passer leurs épreuves écrites du bac. Autre chiffre rassurant : sur l'ensemble de la procédure 2023, les candidats avaient reçu en moyenne six propositions. »

Dans quel délai faut-il répondre ?

« Si le candidat a reçu une proposition jeudi ou en reçoit une ce vendredi, il a jusqu'à dimanche 23 h 59 pour y répondre. Ce qui permet un temps d'échange avec les enseignants et avec la famille pour décider de ses choix. Car il ne faut pas se précipiter. Les règles changent un peu ensuite : pour une proposition reçue samedi, il a jusqu'au lundi 23 h 59 pour répondre. Pour une proposition reçue entre ce dimanche et le 10 juillet 2024 inclus, il a deux jours pour répondre. »

À partir de quand de nouvelles places vont-elles se libérer ?

« Les propositions n'arrivent que le matin, donc pas la peine de pianoter toute la journée sur le site. Dès ce vendredi, il y aura des nouvelles propositions.

Mais il y aura un gros pic de nouvelles propositions lundi car ceux qui auront répondu le week-end auront libéré des places. »

Quand on est sur la liste d'attente, comment évaluer ses chances d'être sélectionné ?

« Il a plusieurs indicateurs : son positionnement dans la liste d'attente et le rang du dernier candidat admis dans la formation l'an dernier. Exemple : Sophie est 300^e dans le classement et le dernier admis en 2023 était 500^e. Elle peut donc espérer obtenir une place. À partir du 1^{er} juillet, chaque candidat qui a gardé des vœux en attente sera invité, s'il souhaite les conserver, à les classer par ordre de préférence. Les vœux en attente classés pourront être conservés jusqu'à la fin de la phase d'admission principale, c'est-à-dire le 11 juillet inclus. »

Que faire si le candidat n'obtient que des refus ?

« Un numéro vert (0 800 400 070) sera ouvert tout ce week-end pour répondre à leurs questions. Et nous allons appeler tous les candidats dans ce cas-là pour les remobiliser et leur dire que ce n'est pas fini pour eux. Car de nouvelles places vont se libérer en cours de route. Et à partir du 11 juin, ils pourront reformuler des vœux lors de la phase complémentaire pour des formations qui ont des places disponibles. »

Propos recueillis par Delphine Bancaud

Société

Augmenter – encore – le prix du tabac, une mesure efficace ?

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, ce vendredi, un rapport préconise de continuer à augmenter les taxes sur le tabac. Une mesure qui semble se montrer efficace : les plus fortes baisses de consommation sont corrélées aux plus fortes hausses de tarifs.

Un rapport du Sénat présenté jeudi, sur la « fiscalité comportementale en matière de santé » recommande d'accroître la fiscalité sur le prix du tabac. Porté par la centriste Élisabeth Doineau et la communiste Cathy Apourceau-Poly, le texte préconise de « poursuivre l'augmentation de la fiscalité sur le tabac », avec une hausse « d'au moins 3,25 % par an hors inflation jusqu'en 2040 ». Le prix du paquet de cigarettes augmente à nouveau samedi : plus aucun paquet ne devrait être proposé à moins de 10,40 euros, et les plus vendus atteignent 12 à 12,50 euros les 20 cigarettes. Aujourd'hui selon Santé Publique France, un peu plus d'un quart des adultes fument quotidiennement. Un nombre qui diminue régulièrement ces dernières années. Et pourtant, selon un sondage^(*) réalisé pour le gestionnaire d'épargne Yomoni, « 72 % des Français – fumeurs ou non – estiment que les hausses de prix des paquets n'ont aucune influence sur la baisse du tabagisme ».

Selon Yomoni, « l'impact de la hausse du prix » du tabac n'est pas significatif sur la consommation, malgré « un prix du paquet passé d'environ 8 à 11 euros en cinq ans ». Les différentes enquêtes sur le sujet montrent pourtant « une baisse » sensible de la consommation de tabac entre 2016 et 2019 – années marquées par une hausse de 42 % du prix.

L'argent : une bonne motivation

En revanche, les économies d'argent figurent bien parmi les principales motivations pour l'arrêt du tabac, selon le Comité national contre le tabagisme, avec sa propre santé et l'intérêt pour sa famille, par exemple.

Ceux qui s'opposent à l'augmentation du prix du paquet invoquent souvent le marché parallèle et des cigarettes de contrebande – bien réels – qui expliquent une partie de la baisse des ventes. Mais les enquêtes sanitaires ne portent que sur le comportement des sondés, pas sur leurs achats. Quelqu'un qui fume un paquet par jour économise aujourd'hui, en arrêtant le tabac, près de 4 000 euros... chaque année.

● J. C.

(*) Enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1 002 personnes résidant en France, âgées de 18 ans et plus. Sondage effectué en ligne en mai 2024.

Environnement

Le Sénat légifère contre les PFAS

Dans la continuité des débats sur les PFAS à l'Assemblée nationale en avril, le Sénat a adopté jeudi une proposition de loi prévoyant d'interdire tout produit contenant ces « polluants éternels ».



Le député écologiste Nicolas Thierry à l'Assemblée nationale. Photo Sipa/Nicolas Messyas

Après l'Assemblée nationale et malgré quelques réserves du gouvernement, le Sénat a adopté jeudi une proposition de loi écologiste pour restreindre la fabrication et la vente de produits contenant des PFAS, ces « polluants éternels » massivement présents dans la vie courante.

Le texte du député écologiste Nicolas Thierry, remanié par la chambre haute, a été approuvé à main levée à l'unanimité des

votants. « Avec cette loi, nous pouvons couper le robinet et réparer les dégâts de 80 années de pollution », a souligné Anne Souyris, sénatrice du groupe écologiste qui espère désormais voir le texte réinscrit à l'Assemblée nationale pour

avancer vers une adoption définitive. L'article phare de la proposition de loi, maintenu par le Sénat, prévoit d'interdire à partir du 1^{er} janvier 2026 la fabrication, l'importation et la vente de tout produit cosmétique, produit de fart ou produit textile d'habillement contenant des PFAS, à l'exception de certains textiles industriels ou essentiels. Une taxe visant les industriels dont les activités entraînent des rejets de PFAS, sur le principe du « pollueur-payeur », figure également dans le texte. L'interdiction des ustensiles de cuisine, retirée du texte initial par les députés, n'a pas été réintroduite à ce stade, en dépit de plusieurs tentatives de la gauche.

Européennes 2024

49,5 millions d'électeurs inscrits sur les listes en France

C'est un chiffre qui ne présage en rien de la participation toujours un peu « faiblarde » aux élections européennes. Néanmoins, quelque 2,2 millions d'électeurs supplémentaires sont inscrits sur les listes électorales en vue du scrutin du 9 juin par rapport à 2019, date des précédentes Européennes. Cela représente 49,5 millions de personnes et 95 % des Français en âge de voter inscrits, selon une étude de l'Insee, publiée jeudi.

Parmi eux, 1,6 million résident hors de France et sont inscrites dans un consulat. Le total des électeurs inscrits en France pour les Européennes compte aussi « 269 000 citoyens d'un

autre pays membre de l'Union européenne résidant en France », dont plus de 88 000 Portugais, environ 42 000 Belges et près de 40 000 Italiens. Tous les jeunes entre 18 et 24 ans figurent sur une liste électorale, chaque Français étant inscrit d'office quand il devient majeur. En revanche, « le taux d'inscription diminue ensuite avec l'âge », note le rapport de l'Institut de la statistique et des études économiques. Ainsi, les 40-54 ans ont-ils le taux le plus bas (91 %) car « tous les électeurs ne se réinscrivent pas sur la liste de leur nouvelle commune après un déménagement ». Au-delà de 54 ans, le taux d'inscription remonte.